

Pour obtenir le livret 1 de recevabilité, selon le diplôme ou certificat visé, vous devez formuler votre demande auprès d'un des organismes certificateurs suivants :

Contactez le Dispositif Académique de Validation d'Acquis (DAVA) :
Site : <http://www1.ac-lille.fr/pid31573/vae.html>
Tel : 03 62 59 52 00

- Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEES)
- Diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé (DEETS)
- Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale Familiale (DECESF)
- Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur (DEME)

Contactez l'Agence de Service et de Paiements (ASP) :
Site : <http://vae.asp-public.fr/>
Tel : 08 10 01 77 10

- Diplôme d'Etat d'Assistant Familial (DEAF)
- Diplôme d'Etat d'Accompagnant éducatif et social (DEAES)
- Diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (DETISF)
- Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (DEASS)
Diplôme d'Etat de Médiateur Familial (DEMF)
- Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS)
- Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale (DEIS)
- Diplôme d'Etat d'Accompagnant Éducatif et Social (DEAES)

Contactez l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) :
Site : <http://www.ehesp.fr/formation/formations-diplomantes/cafdes/vae-cafdes/>
Tel : 02 99 02 22 00

- Certificat d'Aptitude aux Fonctions de
- Directeur d'Etablissement ou de Service d'Intervention Sociale (CAFDES)

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Éligible CPF 200

Accompagnement en groupe,
en individuel ou en FOAD



VOUS ÊTES

- **SALARIÉ(E),**
 - **DEMANDEUR D'EMPLOI,**
 - **BÉNÉVOLE,**
- **EMPLOYEUR**
Vous souhaitez valoriser l'expérience professionnelle de vos collaborateurs

Vous souhaitez valoriser votre expérience professionnelle en obtenant un diplôme

**Le Pôle VAE de l'IRTS
vous conseille, vous accompagne
de la définition de votre projet, constitution de
votre dossier
à la conclusion de votre démarche**

Contactez :



Florence MONNIER
Assistante administrative
fmonnier@irtshdf.fr

Tél. 03 28 55 52 63

ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

Oui, si vous avez au moins 1 an d'expérience professionnelle et que vous souhaitez obtenir un diplôme ou un certificat en lien avec votre activité. Vos périodes de stage et de bénévolat peuvent être prises en compte.

LE SAVEZ-VOUS ?

La Validation des Acquis de l'Expérience est une démarche personnelle que vous pouvez engager seul ou avec le concours de votre employeur.

LA VAE COMMENT ÇA MARCHE ?

Le Pôle VAE de l'IRTS vous accompagne à l'accès au diplôme ou certificat dans chacune des 4 étapes :

1. Obtenir la notification de recevabilité :
 **Conseils pour renseigner le livret**
2. Compléter le dossier de validation des acquis de l'expérience à partir du référentiel de compétences et de vos expériences en lien avec le diplôme visé :
 **Accompagnement méthodologique à l'élaboration du livret 2**
3. Passer devant un jury
 **Simulation d'entretien au cours duquel vous démontrerez la maîtrise des compétences en lien avec le diplôme visé**
4. Faire le point sur le parcours et envisager les perspectives
 **Analyse des retours post jury et préconisations de poursuite de parcours**

QUELLES MODALITÉS DE FINANCEMENT ?

- CPF : possibilité de financer l'accompagnement à l'écriture du livret 2 et des modules de formation
- Financement employeur
- Pôle Emploi, Pass VAE
- Financement personnel